



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de la
protection des populations des Yvelines**



L'influenza aviaire (IA) est une maladie virale hautement contagieuse qui affecte à la fois les oiseaux domestiques et sauvages.

L'influenza aviaire constitue également une préoccupation majeure de santé publique.

CHACUN PEUT ÊTRE UNE SENTINELLE

Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages.

Après votre promenade, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX MORTS (ou moribonds)

- **Ne les touchez pas et notez le lieu de découverte** (si possible le géolocaliser)
- Si les oiseaux morts (ou moribonds) sont situés dans la moitié Nord du département, contactez l'Office Français de la Biodiversité (**OFB : 01 30 90 64 85 - sid78-95@ofb.gouv.fr**) ou **la mairie de la commune où le cadavre a été trouvé.**
- Si les oiseaux morts (ou moribonds) sont situés dans la moitié Sud du département, contactez la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île de France (**FICIF : 01 34 85 33 00 - contact@ficif.com**) ou **la mairie de la commune où le cadavre a été trouvé.**

Pour plus d'informations :

- <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-situation-en-france>

- ddpp@yvelines.gouv.fr